

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 11.09.2026

. d'affichage : 11.09.2026

N° de la délibération : 2026-123

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60

. présents : 49

. votants : 57

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace séminaire de la Nouvelle Scène à NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme POTURALSKI Patricia, MM. CARON Gilles, BOITEL Francis, Mme FANCHON Catherine, M. BLOIS Frédéric, Mme SLOWINSKI Corinne, M. BECQUERELLE David, MM. GRIMAUX Patrice, CHRETIEN Gabriel, Mme DESSAINT Corinne, MM. IDE Jean-François, DELVILLE Jean-Pierre, JOLY Vincent,

Mme POTURALSKI Patricia avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît,
M. CARON Gilles avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric,
M. BOITEL Francis avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe,
Mme FANCHON Catherine avait donné pouvoir à Mme DA SILVA Estelle,
M. BLOIS Frédéric avait donné pouvoir à M. DUBREUCQ Benoît,
Mme SLOWINSKI Corinne avait donné pouvoir à M. GOUBRON Julien,
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques,
M. CHRETIEN Gabriel avait donné pouvoir à Mme POLIN Justine,

M. GRIMAUX Patrice était représenté par Mme BELLEGUEULE Francine, suppléante,
M. IDE Jean-François était représenté par M. LEROY Olivier, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme Françoise RAGUENEAU

OBJET :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
CONVENTION 2026 AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Amiens-Picardie s'engage activement au soutien des entreprises industrielles et commerciales sur l'ensemble de son territoire. Grâce à sa structuration, la CCI dispose de représentants locaux et d'une délégation dynamique à Péronne, offrant ainsi un accompagnement de proximité à nos entreprises.

En plus de ses actions quotidiennes en faveur des entreprises, la CCI soutient également la Communauté de communes dans ses initiatives collectives, notamment en matière de questions juridiques, commerciales et stratégiques. La collaboration de plus en plus étroite entre ces deux structures renforce leur efficacité, tant pour les commerçants que pour les entreprises qui choisissent de s'implanter ou de se développer sur notre territoire.

Lors de la précédente convention (triennale), l'accent avait été mis sur l'accompagnement direct des entreprises ainsi que sur les actions menées en partenariat avec la Communauté de communes pour promouvoir le territoire. Il est proposé aujourd'hui de poursuivre cet élan en signant une nouvelle convention. Celle-ci prévoit une subvention de 20 000 € pour l'année 2026.

La convention qui sera signée à l'issue de la présente délibération vaut pour une année à compter de janvier 2026.

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1511-7,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme,

Vu la compétence développement économique de la collectivité,

Vu la délibération n° 20160165 du Conseil Régional des 26 et 27 mai 2016 relative à « l'adoption du règlement budgétaire et financier »,

Vu le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022 - 2028, adopté par la Région Hauts-de-France en Séance Plénière le 8 décembre 2022 et approuvé par arrêté du représentant de l'Etat le 15 décembre 2022,

Vu la mise en place par la Région Hauts-de-France d'une convention relative aux financements des opérateurs de la création d'entreprises, permettant aux collectivités territoriales de poursuivre leurs actions conjointes avec les organismes de soutien à la création d'entreprises et la signature de la convention SRDEII,

Vu l'avis favorable de la Commission n°6 (Développement économique, Commerce, Canal Seine Nord Europe, Aménagement du port intérieur, Emploi, Formation) du 10 septembre 2026,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré par 51 voix pour, 6 abstentions (MM. BLOIS Frédéric, CHRETIEN Gabriel, DUBREUCQ Benoît, Mmes SCHWEITZER Cécile, POLIN Justine, M. TEMPEZ Romain),

. **AUTORISE** le Président à signer ladite convention permettant de poursuivre les actions menées localement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Amiens-Picardie,

. **PRECISE** sur la contribution financière pour l'exercice 2026 s'élève à 20 000€,

. **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures pour l'exécution de ladite convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

A stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "A. Guéreau" with a large, sweeping flourish underneath.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

S²LOW

ID : 080-200070985-20260917-DELIB_2026_123-DE

